

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 JUIN 1848.

Projet d'adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE,

La Belgique calme, confiante et forte en présence des agitations qui remuent si profondément l'Europe, se plaît à reconnaître qu'elle doit cette situation, autant à la sagesse de son Roi, qui a su comprendre et mettre en pratique les règles du Gouvernement constitutionnel, qu'au bon sens et au patriotisme de ses enfants.

Cette attitude de la nation nous a valu l'estime et les sympathies de toutes les Puissances, et malgré les changements survenus dans l'état politique de nos voisins, nos relations officielles avec eux ne sont pas changées.

Nos rapports avec la France se trouvent établis dans les termes d'une bienveillance mutuelle. Nous nous en félicitons avec Votre Majesté.

Nous avons commencé à mettre en pratique les lois larges et libérales votées dans la précédente session. L'organisation de la garde civique se poursuit avec activité. Ces premiers essais n'ont point trompé notre attente. La sagesse et le bon esprit de la nation assurent le succès de ces importantes modifications à nos lois.

Maintenir notre patriotique armée sur un pied respectable de défense, alimenter le travail, remplir fidèlement les engagements du Trésor, tels étaient les devoirs imposés au pays par les circonstances extraordinaires; la nation a compris ces devoirs, elle a répondu avec un louable empressement à l'appel du Gouvernement.

Le Sénat apprend avec satisfaction, que les subsides votés sont employés avec une sage réserve et qu'ils suffiront pour atteindre la fin de l'année, si des complications imprévues ne viennent y faire obstacle. Il fait des vœux bien sincères pour que ces prévisions s'accomplissent. Les contribuables, après deux mauvaises années, ont de la peine à suffire aux besoins du moment: ils ne pourraient répondre à de nouveaux appels, qu'en s'imposant les plus dures privations.

Nos finances réduites antérieurement à une situation précaire, n'ont pu, vu les circonstances, être ramenées à leur état normal. Espérons que le retour de la paix nous permettra d'accomplir ce devoir de tout bon gouvernement, d'établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Le Sénat n'a cessé de le dire, ce but ne peut être atteint, qu'au moyen d'une sévère économie.

Nous reconnaissons avec le Gouvernement de votre Majesté, qu'il y a lieu de modifier plusieurs impôts dans leurs bases; mais, en pareille matière, il faut procéder avec prudence et maturité. Nous reconnaissons surtout qu'il faut

(2)

chercher les moyens propres à améliorer et à relever la condition des classes laborieuses : ce n'est point par des mesures factices et temporaires, ce n'est point à l'aide d'utopies dangereuses, qu'on peut arriver à ce résultat. C'est en moralisant la population travaillante, c'est en relevant le commerce et l'industrie, c'est en appliquant à l'amélioration des terres incultes les bras qui ne trouvent pas à s'occuper. Le bon sens pratique et les sentiments de philanthropie de nos concitoyens faciliteront au Gouvernement les moyens de procurer à cette intéressante partie de notre population, le bien-être moral et matériel qui est l'objet de nos études.

La Belgique, fière de ses institutions, qui viennent de subir une si rude épreuve, confiante en la sagesse de son Roi; forte de son union et de son esprit national, ayant foi en la Divine Providence qui l'a toujours protégée, saura marcher d'un pas sûr dans la voie où elle est entrée. Le Sénat appuiera le Gouvernement de Votre Majesté, pour accomplir sa mission de paix et de travail. L'union de tous les pouvoirs nous aidera à traverser cette époque de crise, et assurera, dans un avenir prochain, à notre pays, la récompense de ses sacrifices et de son patriotisme.
